

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GÉNÉRAL A  
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

DIRECTION DES SERVICES  
JUDICIAIRES

SERVICE DE L'ORGANISATION  
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

**D** E C R E T : N° 78/650 du 13/10/78

portant intégration dans la Magistrature  
Congolaise de Monsieur OGNIMBA Amédée.

V I S A S :

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI,  
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

D.B.

VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;  
VU l'acte 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité  
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;  
VU la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature  
et les textes subséquents ;

D.C.F.

VU le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi  
42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;  
VU l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation  
judiciaire et la compétence des juridictions ;  
VU le décret 67/50/FP du 24 Février 1967 réglementant la prise d'ef-  
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement ;  
VU le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les  
dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant ap-  
plication de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magis-  
trature ;  
PCT  
VU l'acte 001/CMP/du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la  
structuration du Comité Militaire du Parti ;  
VU le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Mem-  
bres du Conseil des Ministres ;  
VU l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice  
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;  
VU le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant institution,  
organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration  
Judiciaire ;  
Le Conseil Supérieur de la Magistrature entendu ;

**D** E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Titulaire de la licence en Droit, ... du Diplôme d'Etudes  
approfondies (D.E.A.) en Sciences Criminelles, et du Diplôme de l'Ecole  
Nationale de la Magistrature de Paris, Monsieur OGNIMBA Amédée né le 13  
Août 1949 à Pointe-Noire est intégré dans la Magistrature Congolaise en  
Qualité de Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 1er échelon (indice 830)

.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Président du Comité Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres.

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 19'

Général JOACHIM YHOMBI-ORANGO.-

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.

Colonel LOUIS SYLVAIN-GOMA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Travail

A. MOUSSOU-POVATI.-

P. Le Ministre des Finances en Mission, le Membre du Comité Militaire du Parti, Ministre de l'Intérieur

Commandant F. YAVI-KAMALI.-

AMPLIATIONS :

- SGAJ/DSJ ..... 2
- Parquet Général ..... 2
- D.B. .... 1
- D.C.F. .... 1
- J.O.R.P.C. .... 1
- B/Courrier ..... 1
- Dossier ..... 1
- Intéressé ..... 1.-